

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Eclairage du stade Georges COIFFET NNI 010340201 transmis à la ligue. Notification accordée par la ligue.

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 – Miribel NNI 012490101 – Lagnieu NNI 012020101 – Chaneins NNI 010830101

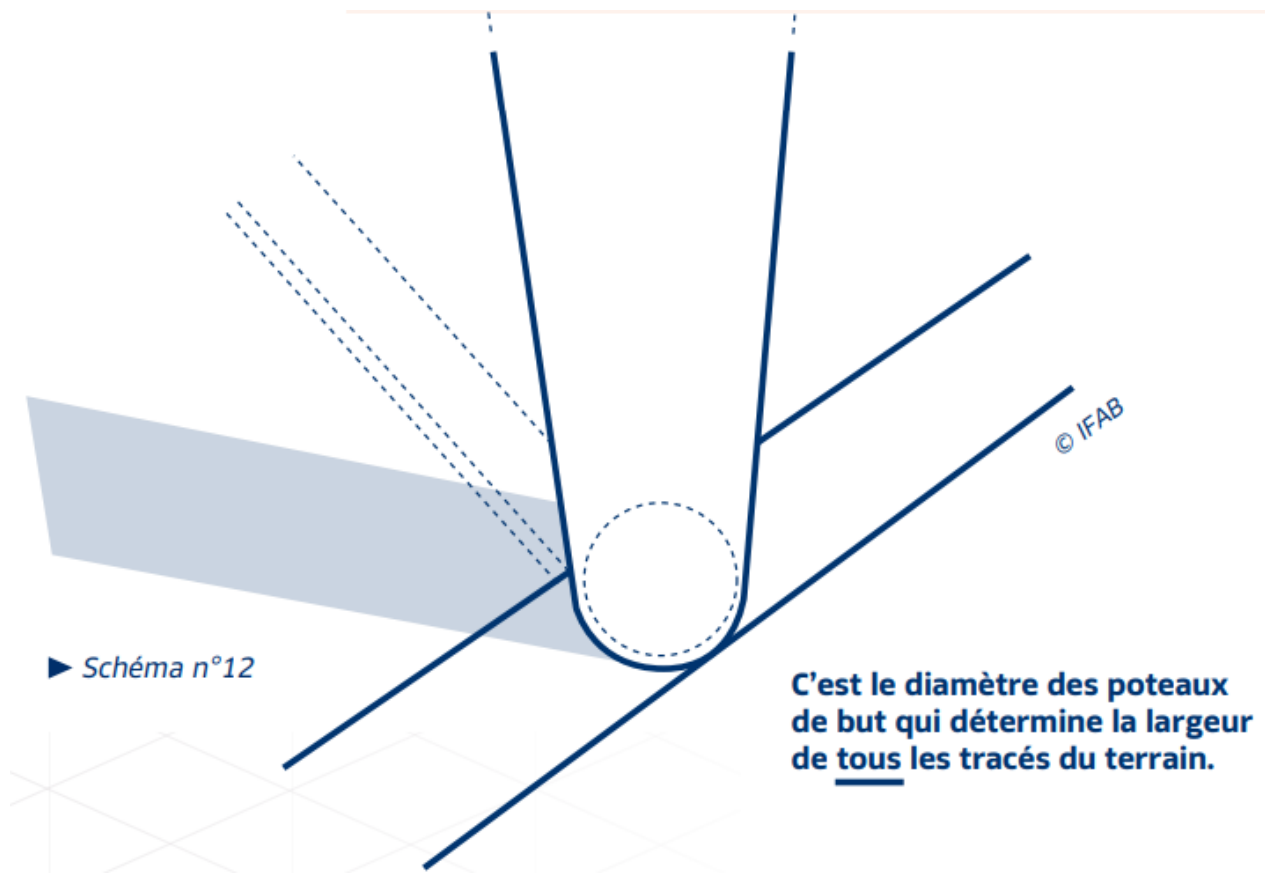
Vérfications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Vérification du stade de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 vérifié le 30 septembre 2022 – rapport rédigé par la CRTIS. Attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 vérifiée le 05 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS. Attente de classement par la ligue.
- Eclairages des stades de Miribel NNI 012490101 et NNI 011490102 vérifiés le 12 octobre 2022 – Rapport rédigé par la CDTIS pour le NNI 012490101. Attente de classement par la ligue.
- Rapport à rédiger par la CDTIS pour le NNI 012490102 (attente de complément d'informations de la part du propriétaire de l'installation)

Vérfications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Trivier sur Moignans NNI 013891001 programmée le 28 octobre 2022.
- Vérification de l'éclairage du stade de Servas NNI014050101 programmée le 31 octobre 2022.
- Vérification des installations et des éclairages des stades de Belley NNI 010340101 et NNI 010340201 programmée le 25 octobre 2022

Informations réglementaires



Pour la CDTIS : JF JANNET